

## ACTUALISATION C.SPS

Actualisation de la formation en application de la Loi du 31 décembre 1993, du décret du 26 décembre 1994 modifié par le décret du 24 janvier 2003 et l'arrêté du 25 février 2003.



L'actualisation des coordonnateurs SPS permet aux C.SPS de continuer à exercer leur mission pour une nouvelle période de 5 années, et de maintenir leurs compétences en matière de sécurité et de protection de la santé.

**OBTENIR UN DEVIS**

### PUBLIC :

Coordonnateurs SPS en phase conception et/ou de réalisation dont la formation initiale arrive au terme des 5 ans de validité

### NOMBRE DE PERSONNES :

10 personnes

### DUREE :

5 jours

### DEROULEMENT :

Echanges, évolution de la jurisprudence, retour sur les documents officiels de coordination SPS, et étude de cas.

### LIEUX

Locaux YSEIS

### OUTILS PEDAGOGIQUES :

Textes de lois, diaporamas, films, accidents réels et étude de cas concrets

## PROGRAMME

### THEORIE

- Echange entre les coordonnateurs des expériences vécues dans le cadre de leur mission
- Evolution de la législation et réglementation
- Responsabilités du C.SPS
- Analyse préalable des risques en phase conception
- Phase de réalisation
- Préparation aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
- PGC, PPSPS, Registre Journal, inspection commune
- Risques en Bâtiment et Génie Civil

### PRATIQUE

- Analyse d'accidents de travail
- Etude de cas concrets